



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°54/2019

règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande en date du 14/11/2019 par laquelle l'entreprise SIRS sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement pour le compte de Strasbourg Electricité Réseaux et R-GDS, dans la rue Albert Schweitzer, du 25/11/2019 au 09/12/2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement dans la rue Albert Schweitzer ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés du 25/11/2019 au 09/12/2019 et qui empièteront sur la chaussée, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur le territoire de la commune d'Eckwersheim sont modifiés comme suit :

- La circulation sera alternée manuellement
- Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux

Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise SIRS.

Article 3 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- la CTS
- L'entreprise SIRS
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 14 novembre 2019

Le Maire
Michel LEOPOLD

